

prénom composé non pris en compte par l'administration

Par **mathou**, le **23/05/2009** à **18:11**

Message de Fan (je n'arrive pas à scinder le sujet donc je passe avec les forceps) :

[quote:2hugbae4]Comment adjoindre un autre prénom suivant le mien en mettant un trait d'union entre les deux ? Les prénoms composés sont-ils un seul prénom ou sont-ils comptabilisés pour deux ? Enfin, est-ce permis ?

Maman possède un prénom composé fort rare mais sur ses papiers administratifs il n'y a que le premier, comment devons-nous faire pour récupérer son véritable prénom ?

[/quote:2hugbae4]

Par **Ishou**, le **23/05/2009** à **18:55**

Si c'est que sur les papiers style facture EDF GDF , je pense que ça va encore.

Pour les impôts, le prénom est composé ou pas?

Par **fan**, le **24/05/2009** à **00:59**

Maman ne reçoit pas de feuille d'impôts, ni factures EDF, GDF qui sont au nom de mon père. Les factures de l'hôpital ne sont qu'au prénom de Marie, simplement, par exemple.

Par **Ishou**, le **25/05/2009** à **11:06**

Pour moi, c'est normal, si ça ne concerne que des factures

Par **fan**, le **25/05/2009** à **20:49**

Son prénom n'est pas non plus à son "vrai" prénom (prénom régional). Le même problème concerne mon frère.

Par **florianne**, le **26/05/2009** à **09:13**

Bonjour

Sur l'acte de naissance, quel est le vrai prénom ?

Flo

Par **Camille**, le **26/05/2009** à **09:37**

Bonjour,

Juste une précision, les prénoms composés (donc avec un tiret) comptent pour un seul prénom. Jean-Paul ou (Marie-Pierre) n'est pas équivalent à Jean Paul (ou Marie Pierre).

Bonne question de florianne. Le(s) seul(s) vrai(s) prénom(s) est (sont) celui (ceux) inscrit(s) sur le registre d'état-civil.

Pareil pour le nom de famille d'ailleurs.

Ne pas confondre avec des "noms d'usage".

Par **mathou**, le **26/05/2009** à **13:47**

Pas mieux.

Au besoin, faites une petite lettre à l'hôpital en disant que vous voulez que les courriers soient dorénavant adressés au prénom complet. Ce ne serait vraiment grave que dans des cas type acquisition immobilière, pour la publicité foncière.